

STRATEGIE NATIONALE DE L'AEP EN MILIEU RURAL AU BENIN

Présentée par
Mamadou GADO
Chef Service Développement communautaire
et des Stratégies d'AEP
Chef de la Cellule du Suivi et de la Régulation du service
Public de l'Eau

STRATEGIE DE L'AEP

- I. Quelques rappels
- II. Stratégie 2005-2015 (de la demande à la programmation)
- III. Quelques aspects clés
- IV. Stratégie 2005/2015 et résultats forts
- V. Des problèmes récurrents
- VI. Perspectives
- VII. Conclusions

I.- QUELQUES RAPPELS

- Quelles politiques en milieu rural?

1980-1990: **DIEPA (Décennie Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement)**: contribution modique ayant permis d'améliorer le taux de couverture par la construction d'environ 430 points d'eau par an

- Quel bilan?

Investissements énormes (65-70 Milliards F.CFA) non pérennisés. Plus de 6.000 Points d'Eau - 30% de panne

- Que faire?

Elaboration + adoption d'une **stratégie d'AEP en 1992**

II.- STRATEGIE 2005 - 2015

- Principes directeurs

- Le renforcement de la déconcentration technique et administrative de l'administration centrale
- Décentralisation à travers les Communes qui planifient
- Participation des usagers (financement, gestion, renouvellement et suivi)
- Réduction du prix de revient / propositions techniques à moindre coût
- Promotion secteur privé + professionnalisation

III- Stratégie 2005 - 2015

- **Trois principes clés pour l'exploitation des ouvrages:**
- **Concernant le recouvrement des coûts : le principe de « l'eau paie l'eau »**
- **Concernant la gestion durable : le principe de « la délégation de la gestion des ouvrages »**
- **Pour garantir la pérennité des ouvrages : le principe « du suivi décentralisé de la gestion des ouvrages »**

III.- STRATEGIE 2005 – 2015

Aspects transversaux

- **Objectif social de l'eau potable**
 - Tous les villages et localités de 250 habitants ou plus qui n'ont pas accès à l'eau potable sont considérés comme pauvres et sont prioritaires
- La **communication** est un outil essentiel pour atteindre les objectifs (communication interne, entre les acteurs, dans les programmes AEP)
- **Promotion des aspects genre** (points focaux, formations, promotion des femmes aux postes de décision)

IV.- QUELQUES ASPECTS CLES

- Approche par la demande (demande aux Maires) qui ira progressivement vers l'approche "programmation" (PCEau et PHAC, BPO sectoriel)
- Rôle des intervenants
 - Maire:** Maître d'ouvrage
 - Etat central:** transfère compétences techniques et les fonds (principe de subsidiarité)
 - DGEau et Ministère:** élabore la politique nationale, propose les réglementations, fixe normes
 - DDEE/SEau:** conseiller technique du Préfet, Assistance-conseil aux communes ;
 - SIS:** tâches de promotion et assistance
 - Secteur privé:** fournit biens et services

IV- La Stratégie 2005-2015 et Résultats forts

- L'abandon de l'approche par la demande au profit d'une programmation communale de l'AEP

Conformément à l'article 84 de la loi portant organisation des communes en République du Bénin qui dispose que :

« la commune élabore et adopte son plan de développement ».

IV- La Stratégie 2005-2015 et résultats forts

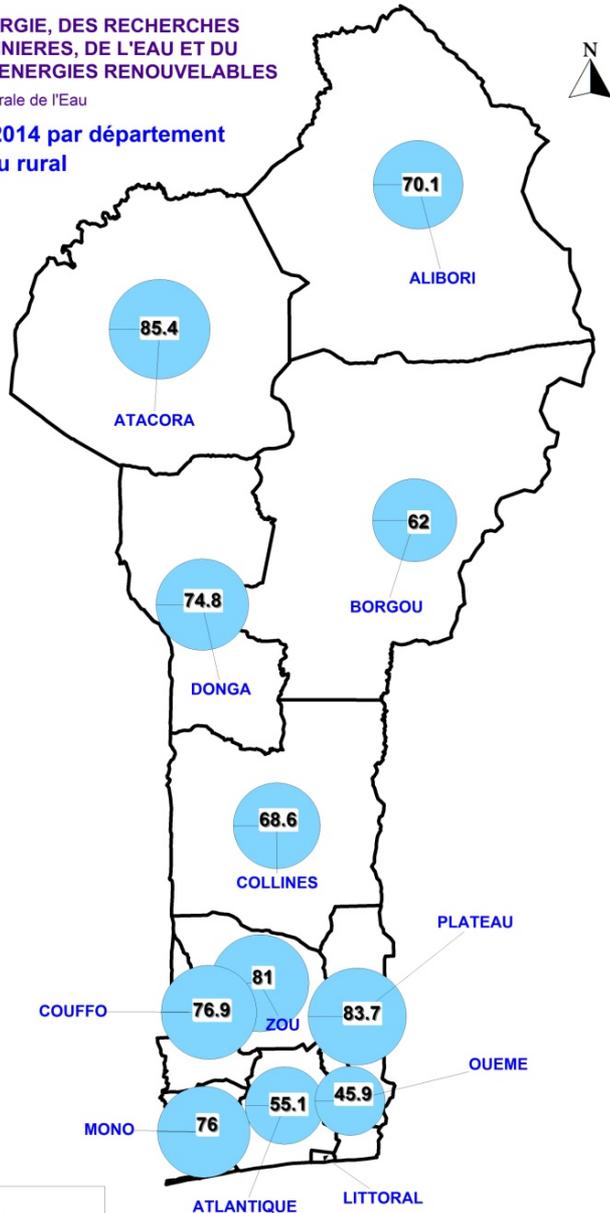
- **La responsabilisation de la commune pour la mise en place de la participation financière à l'investissement initial** (*arrêté N°038-2008 du 20 mars 2008*).
- **La délégation de la gestion de l'ouvrage par la commune à un opérateur privé.**

IV- La Stratégie 2005-2015 et résultats forts

Des points remarquables à souligner :

- Le renforcement de la **Maîtrise d'Ouvrage Communale**
- Le **nouvel AOF** du Ministère de l'Eau qui consacre les nouvelles fonctions régaliennes (GIRE, Assistance-conseil et régulation)
- L'utilisation des **nouvelles technologies** pour la gestion des AEV, la connaissance du patrimoine et le partage des informations (**SNIEAU**)
- **Les OMD** sont aujourd'hui officiellement atteints (68,1%)

Taux de desserte 2014 par département
AEP en milieu rural



LEGENDE

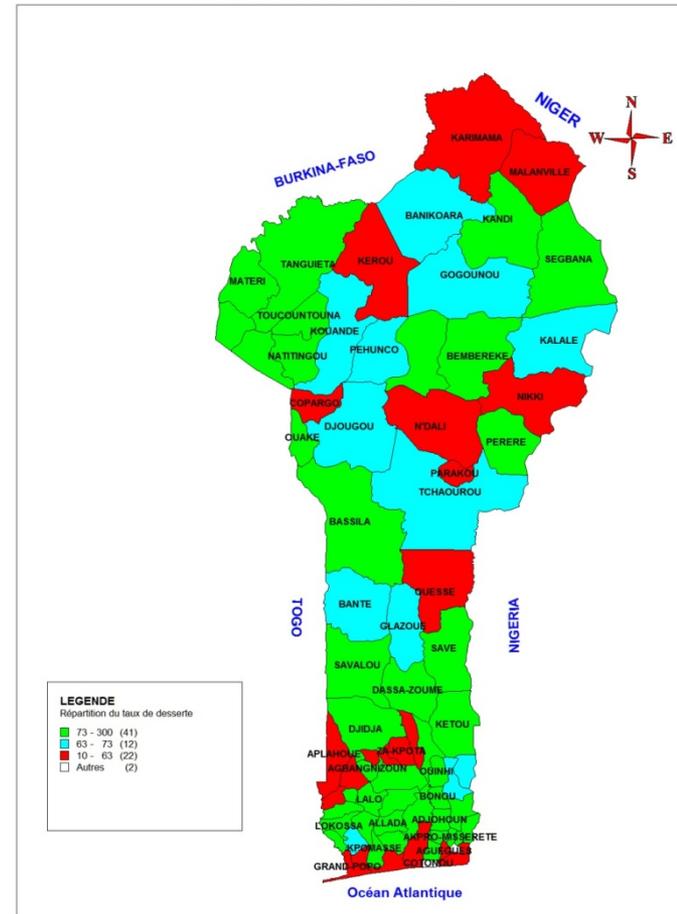


0 50 100
Kilomètres

* Taux d'accès à fin 2014 : 68,1 % pour
une cible de 67,3 %

* Mais il y a des disparités

REPARTITION DES COMMUNES PAR CLASSE DE TAUX DE DESSERT
SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

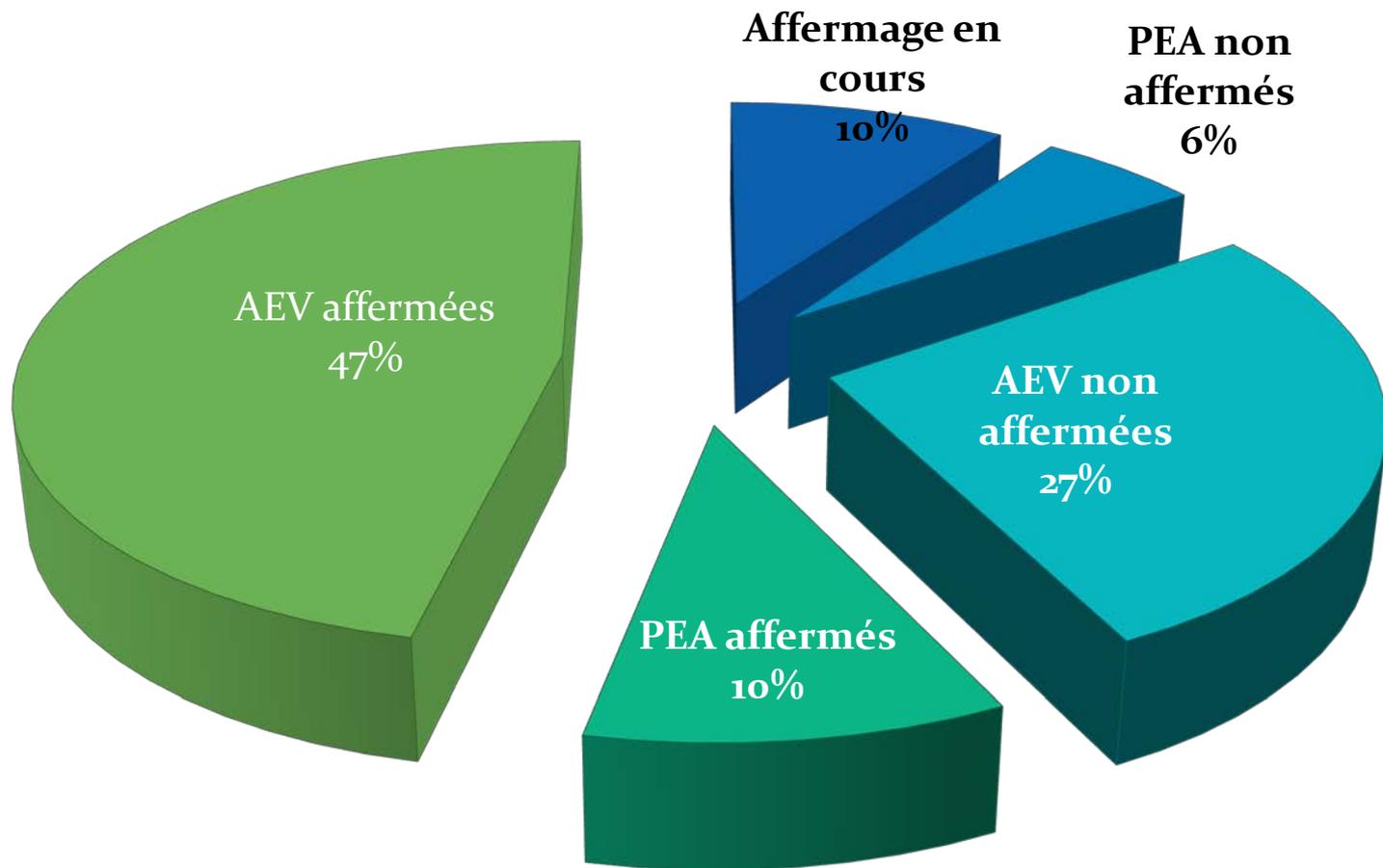


IV- La Stratégie 2005-2015 et résultats forts

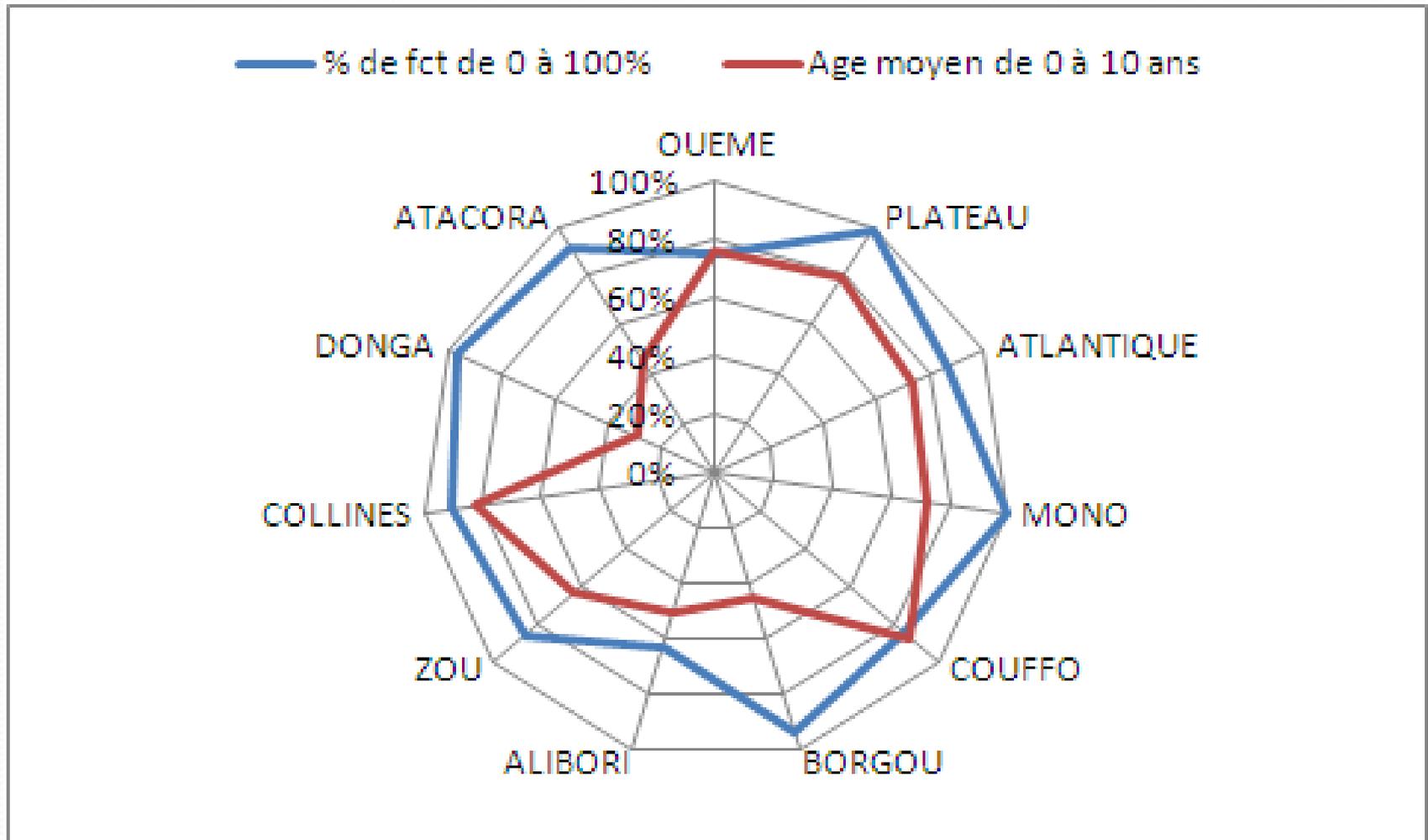
Des points remarquables à souligner

- Un taux de panne très raisonnable (**moins de 10%**) pour les ouvrages simples et complexes
- L'affermage est maintenant la règle pour toutes les nouvelles AEV (**57% des AEV/PEA sont affermés en 2014**)
- Exercice fort de la Maîtrise d'ouvrage communale pour le service public de l'eau (**les communes planifient, lancent les AO travaux, recrutent les fermiers**)
- Evolution vers le PPP (3 communes ont signés des contrats de **concession de 8 ans**, impliquant un engagement financier du secteur privé)

Situation de l'affermage

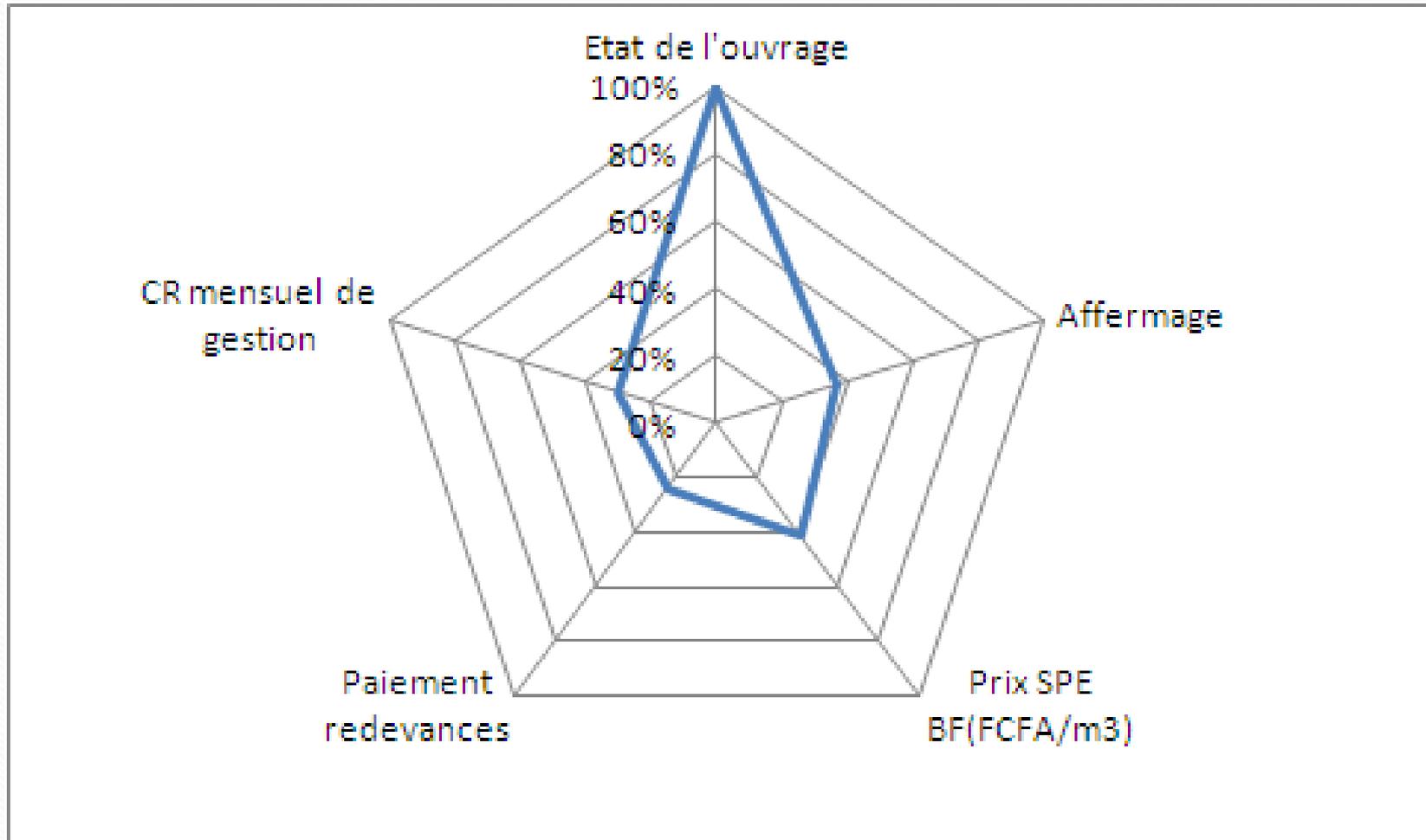


Age AEV / taux de fonctionnement

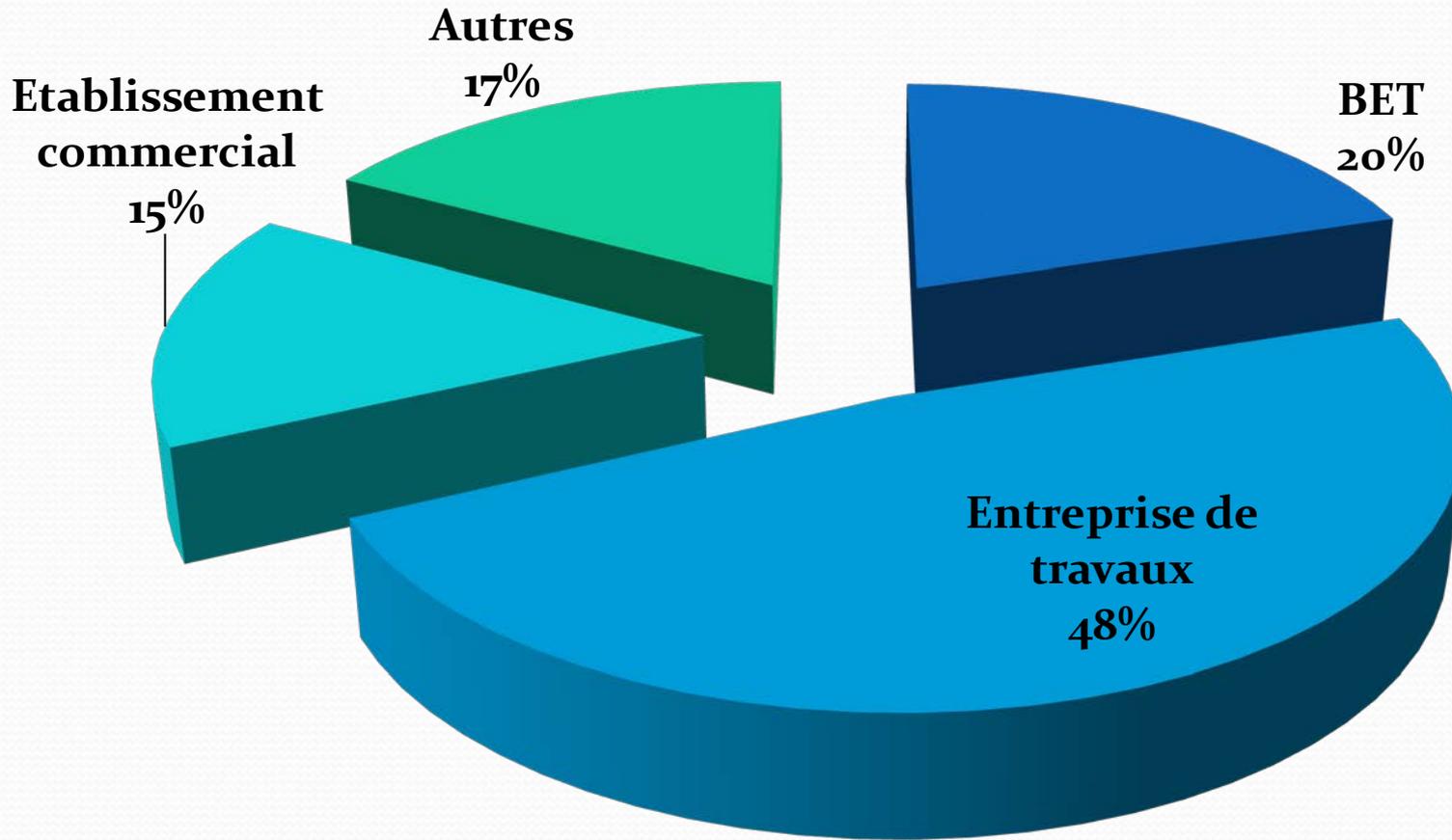


Concernant le Mono

33 AEV avec un prix moyen de vente du SPE de 415 FCFA le m³ à la BF



Qui sont les fermiers ?



V. Des problèmes récurrents

- Un **taux de consommation** du budget qui reste entre 50 et 60%
- La part du **Budget National** reste insuffisante
- Les **statistiques du secteur** sont régulièrement mises en doute pas les partenaires
- Des **problèmes de gouvernance** démobilisant les PTFs
- Si les **ressources transférées aux communes** sont passées de 600 millions à 2,6 milliards entre 2013 et 2014, c'est le fait d'un seul partenaire extérieur
- Peu de **financements alternatifs** pour le secteur qui reste largement tributaire de l'aide internationale
- Peu de partenaires financiers acceptent l'**alignement**

V. Des problèmes récurrents

- Peu de rapports produits par les fermiers (**21%** **seulement** de rapports réguliers, peu de remontée des informations)
- **Peu de retour** vers les usagers (Comment les usagers sont informés ?)
- La mobilisation et **utilisation efficaces des redevances** (Comment les mobiliser et les utiliser)
- La "bonne" gestion ne profite pas forcément aux usagers, **le prix du service de l'eau ne diminue pas**

V. Des problèmes récurrents

Une exécution financière pas toujours satisfaisant

La moyenne du budget sur les 6 dernières années est de 15 et 20 milliards de FCFA (soit 22 à 30 millions d'euros).

La part des ressources intérieures varie de 2 à 4 milliards de FCFA /an.
L'exécution financière se positionne entre 50 et 60%.



VI- Perspectives

2015: Evaluation de la Stratégie 2005-2015 et élaboration de la stratégie 2016-2030

2016: Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour l'horizon 2016-2030

VI- Perspectives

L'évaluation de la SNAEP-MR et la dernière revue du secteur amènent déjà un certain nombre de propositions fortes.

Le système de suivi comptable et de passation des marchés devra être réorganisé, prenant mieux en compte les contraintes de la décentralisation et déconcentration

La participation financière est délaissée au profit de gages de bonne gouvernance des communes : Connaissance de son patrimoine, mise en affermage, recouvrement des rapports et des redevances, prix du service public de l'eau

VI- Perspectives

Ces points placent d'office les Services déconcentrés de l'Eau dans leur rôle d'Assistance-conseil et de régulation du secteur.

Les moyens techniques et financiers devront obligatoirement permettre aux SDE d'aller au devant des communes, de "visiter" les AEV dans un rôle de suivi technique et financier de la gestion.

VI- Perspectives

Cette Stratégie tiendra compte des orientations suivantes:

- des lois de la décentralisation et de gestion des ressources en eau,
- des nouveaux développements et pratiques innovantes enregistrés dans le secteur de l'AEP en milieu rural et,
- des engagements internationaux du Bénin,
- des propositions de consolidation des récents arrangements institutionnels et de renforcement de capacités ;

VI- Perspectives

Replacer la GIRE dans un contexte ou elle ne sera pas "étouffée" par le sous secteur de l'AEP tout en sauvegardant les liens entre les deux secteurs :

- i) Protection et gestion de la ressource en eau
- ii) Base de données intégrées

VI- Perspectives

La nouvelle stratégie tiendra compte des aspects transversaux y compris le genre et VIH/SIDA, la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et l'intégrité. En outre :

- les conditions d'accès à l'eau des groupes marginalisés sont prises en compte ;
- les aspects genre sont intégrés dans la nouvelle stratégie, y compris le leadership féminin et la lutte contre les discriminations et le VIH/SIDA ;

VI- Perspectives

Une projection chiffrée permettant la définition d'un objectif et des cibles en termes de réalisation de points d'accès à l'eau potable et de population à desservir à l'horizon 2030 en cohérence avec l'objectif 6.1 des ODD ;

Un mécanisme de suivi des progrès, dans l'atteinte de l'objectif et des cibles ODD 6.1 pour le Bénin avec les indicateurs adaptés, calculables et objectivement vérifiables. Ce mécanisme devra être défini en étroite collaboration avec les autorités statistiques (nationales pour l'application de normes communes pour la collecte et l'analyse des données sectorielles).

VII- CONCLUSION

Avec la création du Ministère de l'Eau en juin 2015, le secteur prend une certaine indépendance et doit en profiter pour valoriser la Décentralisation et la GIRE.

Le Niveau Central gardera les responsabilités liées aux Politiques et stratégies sectorielles, à la capitalisation des données (BDI, SNI Eau) et au financement du secteur.

Le rôle des Services déconcentrés est affirmé avec l'Assistance-Conseil aux communes, la régulation du secteur en milieu rural et l'abandon définitif de la Maîtrise d'Ouvrage









Merci de votre aimable attention

